

proposé de construire et dit qu'il aura pour effet d'immobiliser des forces considérables. L'orateur ajoute que les forts projetés seront très-difficiles à défendre.

Il déclare redouter l'épave et les conséquences d'un nouveau siège de Paris. L'orateur termine en se prononçant pour la construction d'ouvrages plus rapprochés et moins longs à construire.

M. JEAN BRUNET défend le projet de la commission.

Il s'attache à démontrer que les positions désignées par le comité de défense sont les meilleures que l'on puisse choisir. Il ajoute qu'il importe de combiner avec la construction des forts l'établissement de camps retranchés.

Le président donne lecture du résultat de l'élection des membres de la commission de permanence.

Dans la liste figurent 16 membres de la droite et du centre droit et 9 membres de la gauche et du centre gauche :

MM. Adnet, Aurat, Bigot, Caillaux, Caron, Chatelein, de Combarieux, Combar, Deguillon-Lasselve, Dietz-Mornen, Ducuing, Guibal, de Kergolay, de Lamberterie de Limalrac, Lamy, Lucet, de Maillay, Maurice, de Melun, Mettetal, Picard, Pradié, de Ressaiguier, Tailhand.

M. le colonel Denfert combat le projet de la commission.

Sur la proposition du général Chareton, la discussion est renvoyée à demain. La séance est levée à 6 h.

Il vient de passer à Nantes, à propos d'un enterrement, un fait qui met tout le monde de la libre-pensée en émoi.

Un vieillard, pensionnaire de l'hospice Saint-Jacques, nommé Laurent Mary, vint à mourir. Autrefois incrédule, il s'était converti, et il est constaté que depuis plus de trois ans il assistait volontairement aux offices religieux de l'asile, non-seulement le dimanche, mais encore au cours de la semaine.

Il y a deux mois, sentant venir la mort, il avait demandé, toujours librement, les secours de la religion. Il s'était confessé deux fois en pleine connaissance et avec une entière possession de ses facultés, et enfin il avait reçu l'Extrême-Onction.

Il mourut; la famille, respectant les sentiments si clairement manifestés par le défunt, va spontanément trouver l'aumônier de l'hospice, lui demande un enterrement religieux, en règle avec lui les détails.

Dans l'intervalle, les solidaires apprennent le décès, et aussitôt ils se mettent en campagne et font leur office. Le mort, autrefois, leur a donné des espérances, cela suffit. Il continue d'appartenir à la secte, corps et âme. Il est son bien, sa chose. Il n'a pas le droit de changer d'opinion, de se repentir. Ces sinistres défenseurs de la liberté de conscience admettent bien que la conscience soit libre de s'éloigner de la religion, mais non pas d'y revenir.

Is tourmentent la famille de Mary, ses enfants. Quels moyens emploient-ils? C'est ce qu'une enquête probablement révélera. Quoi qu'il en soit, ceux-ci, achetés, effrayés ou gagnés, changent d'avis. A leur tour ils retournent près de l'administration, et demandent que leur père soit enlevé civilement, sans cérémonie, sans l'assistance du prêtre, et qu'ainsi sa mort soit le démenti outrageant des dernières croyances de sa vie.

C'est ici que l'administration préfectorale intervient. Elle devait faire respecter non-seulement la religion dont une secte digne de tout mépris voulait braver les enseignements; elle devait surtout faire respecter la libre conscience du défunt, qui, mort dans le sein de la foi catholique, avait un droit strict et absolu aux prières et aux honneurs que l'Eglise rend à ses enfants.

Il fut donc décidé que l'enterrement civil serait interdit, que l'enterrement religieux aurait lieu à l'heure dite, et qu'il serait au besoin protégé par la force contre des manifestations inconvenantes : ce qui s'effectua.

Voilà les faits. Ils sont établis d'une façon irréfutable. Le *Phare de la Loire*, qui avait essayé de les dénaturer, a été contraint d'insérer un communiqué qui les rectifie.

Là-dessus, les membres de la famille écrivent; savent-ils écrire?

Le *Siècle* proteste; le *XIX^e Siècle*, son digne émule, proteste aussi, et M. Sarcy, qui paraît exercer dans ce journal les fonctions de croque-mort chargé de suivre les enterrements pour voir s'il n'y trouvera pas quelque fait de chronique à se mettre sous la dent, écrit un gros article sur le scandale de la présence des prêtres à ces enterrements.

Ce n'est pas là qu'est le scandale. Quand l'Eglise, fermant encore les yeux sur les derniers actes et les dernières paroles d'un pécheur, conduirait avec respect ses dépouilles à leur dernière demeure, si, dans sa miséricorde, elle juge qu'il a dans le moment suprême abjuré ses erreurs et regretté ses fautes, quel mal lui fait-elle, et où est donc l'injure?

Ce qui est odieux, c'est de voir une secte se précipiter sur les morts, comme les goulues de la fable, et les réclamer pour des manifestations scandaleuses. Cadavres de vieillards, cadavres d'enfants, tout lui est bon. Elle les achète, elle les arrache à l'inexpérience effrayée des familles. Pour les avoir elle ment,

elle accuse, elle ne recule devant aucune violence ni devant aucune fourberie; elle calomnie le défunt, elle exploite la misère des parents. On se souvient de ces épisodes scandaleux qui ont été révélés naguère, et où l'on n'avait pas craint de présenter des enfants de quelques jours comme morts dans la pratique de la libre-pensée et comme ayant droit, au nom de la liberté de conscience, à l'enterrement.

Le Gouvernement a voulu mettre un terme à ces faits épouvantables, qui déshonorent une société et la marquent pour l'histoire, comme un fer rouge marque le forçat. Il a montré une fermeté pour laquelle il aura l'estime des honnêtes gens.

Il y a quelque chose qui n'est pas moins injuste, c'est de voir des journaux et des journalistes prêter leur appui à ces manœuvres, et commencer par dénaturer les faits pour les faire servir à leur doctrine. Il y a une arme qui au moins devrait être interdite, c'est le mensonge. Nous concevons ce qu'il y a de désagréable pour des sectaires d'être battus au nom de cette liberté de conscience qu'ils ont tant de fois invoquée. Il en est pourtant ainsi de toutes les libertés, et ce n'est pas la dernière surprise qu'ils réservent au public. La liberté n'a pas de pires ennemis que les sectes révolutionnaires, et l'Eglise catholique est maintenant dans le monde son dernier asile.

ARMAND RAVELET.

Lettre sur les prophéties publiées dans ces derniers temps. Adressée par Mgr l'Evêque d'Orléans au clergé de son diocèse.

I. (Suite)

Il y a des personnes, faibles ou mal instruites, qui prennent pour un signe de zèle et de piété cette tendance à une foi téméraire. Eh bien, Messieurs, un grand saint, qui, assurément, n'était pas un homme de peu de foi, mais qui savait combien les illusions se font facilement, fréquentes et dangereuses, saint François de Sales, leur dira combien ces choses extraordinaires sont dignes de soupçon. Il en cite quelque part, dans ses lettres, un exemple étonnant, à propos d'une religieuse de la Visitation qui prétendait avoir elle-même des révélations, et sans aller jusqu'à mettre en doute la bonne foi de la religieuse, mais ne voyant en tout cela rien qui fût sérieux et digne de Dieu, ce sage évêque écrivait nettement à la supérieure : « Quant à ses visions, révélations et prédictions, elles ne sont infiniment suspectes, comme inutiles, vaines et indignes de considération; car d'un côté elles sont si fréquentes que la seule fréquence et multitude les rend dignes de soupçon; d'autre part elles portent des manifestations de certaines choses que Dieu déclare fort rarement, et qui ne servent tout à fait à rien. »

Et comme à ces récits légitimes quelques personnes répandaient qu'on ne voit pas toujours de suite, mais qu'on découvre souvent plus tard la raison de ces révélations, qui d'abord paraissent déraisonnables, le Saint répliquait : « Or, de dire qu'à l'avenir on connaîtra pourquoi ces révélations se font, c'est un prétexte que celui qui les fait prend pour éviter le blâme des inutilités de telles choses. » Et enfin saint François de Sales conclut que, sans maltraiter cette pauvre fille, « il lui faut témoigner un parfait mépris de ses révélations » et visions, tout ainsi que si elle racontait des songes ou des rêveries d'un lièvre chaude, sans s'amuser de les réfuter ni combattre; ainsi au contraire, quand elle en veut parler, il faut lui donner le change, c'est-à-dire changer de propos, et lui parler des solides vertus et perfections de la vie religieuse, et particulièrement de la simplicité de la foi, par laquelle les saints ont marché, sans visions ni révélations particulières quelconques, se contentant de croire fermement à la révélation de l'Ecriture Sainte, et de la doctrine apostolique et ecclésiastique. »

Saint François de Sales écrivait encore : « Et quant au bon père qui semble éprouver ces révélations, il ne faut pas le rejeter ni disputer contre lui, ainsi seulement témoigner que, pour éprouver tout ce trafic de révélations, il semble bon de le mépriser et n'en tenir compte. »

... Et en somme, il faut témoigner un mépris absolu de toutes ses révélations. » On voit ici, Messieurs, l'admirable charité et douceur, et aussi l'admirable bon sens de l'aimable Saint : il veut qu'on applique le jugement de la raison, même aux choses qui ont une apparence surnaturelle, et qu'on s'arrête, là, comme ailleurs, dès qu'on rencontre l'absurde.

Et, en effet, Messieurs, rien n'est plus fréquent que de rencontrer ici le faux et même l'absurde : c'est ce qu'enseignent unanimement les plus grands théologiens. Je ne vous en citerai que deux, mais d'une autorité considérable, Gerson et Benoît XIV.

Le premier, auquel beaucoup ont cru et croient encore que nous devons ce livre que Fontenelle appelait le plus beau qui soit sorti de la main des hommes, puisque l'Evangile n'en vient pas, l'Imitation, Gerson a fait un traité exprès sur les vraies et fausses révélations, et sur la manière de les distinguer, et certes, la plupart du temps, rien n'est plus délicat et plus épineux. Or, savez-vous un des signes auxquels Gerson, et Benoît XIV qui le cite, reconnaissent les fausses révélations? C'est « si ce sont des révélations de choses inutiles et curieuses; si dans ces révélations se rencontrent des choses qui, sans excéder la puissance divine, ne sont cependant pas conformes à la sagesse de Dieu et à ses autres attributs. » C'est ainsi que Benoît XIV résume, en se l'appropriant, la doctrine de Gerson, et voici comment Gerson lui-même s'exprime :

« De telles choses doivent être rejetées de suite comme des rêves indignes d'une révélation divine; et, en effet, dans les ouvrages

de Dieu n'éclate pas seulement la puissance, mais aussi la bonté et cette sagesse qu'il a répandue sur tous ses ouvrages. » Vous avez tout fait, dit le psaume, dans la sagesse. »

Voilà, Messieurs, un langage de théologien. Il est bien évident d'abord que ce critérium est indispensable, mais il est loin de suffire; car on ne sait pas, ou plutôt on sait trop, ce que certaines dispositions physiques et morales, et les ébranlements de l'imagination, par exemple, peuvent produire d'illusions :

« Il peut arriver facilement aux personnes à vive imagination, dit Benoît XIV, qu'elles croient voir ce qui n'existe pas, et s'imaginent qu'il leur apparaît des choses qui réellement n'apparaissent pas, et que cependant elles soutiennent avoir été vues par elles et leur avoir été divinement montrées. » Et dans un autre endroit : « L'imagination peut être la cause de beaucoup d'effets et de beaucoup de modifications et de perturbations, soit dans notre propre corps, soit dans un corps étranger. » Il enseigne enfin que « par l'imagination, souvent on voit ce qu'on ne voit pas, on entend ce qu'on n'entend pas, on sent ce qu'on ne sent pas. »

A ces illusions, si extraordinaires quelquefois, il faut joindre les ruses du démon, qui se transforme, dit Benoît XIV après saint Paul, en ange de lumière, et aussi les fourberies des hommes, dont on ne saurait jamais assez se défier.

Nous pourrions citer ici, Messieurs, l'appui de ces observations, des décrets sans nombre du Saint-Office, dévoilant des fourberies, et punissant des imposteurs qui avaient réussi étonnamment à se faire accepter.

Ainsi, en 1837, le Saint-Office condamna à des peines sévères une certaine Catherine Finelli qui, par d'habiles inventions, se faisait passer pour sainte, « se vantant de révélations, prophéties, extases, visions, apparitions de Notre Seigneur Jésus-Christ et de la Sainte Vierge, et autres dons surnaturels et grâces particulières de Dieu, dans lesquelles il n'y avait que tromperies, jactances, faussetés et trahisons. »

Sous le pontificat de Pie VII, condamnation d'une autre fille, nommée Jeanne Marella, laquelle faisait apparaître frauduleusement des crucifix qui versaient du sang, et une image de Notre-Dame des Sept Douleurs, qui versait des larmes; laquelle montrait aussi des stigmates qu'elle portait aux pieds et aux mains, etc.

Sous Benoît XIV, en 1747, une religieuse professe du monastère de Saint-Claire de Chieri est condamnée également pour ses fraudes pieuses, et ses directeurs sont sévèrement admonestés : *Directores profatæ moniastrii acriter moneantur.*

Le cardinal Albini, qui écrivait vers le milieu du dix-septième siècle, énumère, dans son grand ouvrage de *Inconstancia in fide*, plus de vingt condamnations portées de son temps pour les mêmes causes.

Vous voyez donc, Messieurs, combien se trompent les personnes sincères et naïves, lesquelles s'imaginent que ce n'est pas suivre l'inspiration de la vraie piété que d'être prudemment sur ses gardes, d'examiner de près, et de consulter ici le jugement d'une raison saine, mais prétendant qu'il est bien plus conforme à la vraie religion d'incliner tout d'abord à croire sans examen et sans preuves.

Dieu, Messieurs, qui nous a fait raisonnables et libres, ne peut pas nous commander de nous conduire comme si nous n'avions ni raison ni liberté.

Si le surnaturel est toujours possible, si la source, comme disait si bien Fénelon, n'en est point tarie, si Dieu répand quand il lui plaît son esprit sur ses serviteurs et sur ses servantes, il n'en est pas moins vrai, comme disait autrefois saint Ambroise, que Dieu ne nous gouverne pas habituellement par des révélations et des miracles.

Or, on rencontre aujourd'hui une foule de personnes qui, dans les jours mauvais que nous traversons, semblent ne compter que là-dessus. « Dieu, me disait-on il y a quelques jours avec assurance, Dieu fera un miracle; Dieu frappera un grand coup. » Et comme je demandais : « Comment le savez-vous? — Vous le verrez, me fut-il répondu; je n'en ai pas de preuves, mais j'en suis sûr. » Assurément, Messieurs, ce n'est pas là le langage de la piété véritable ni d'une foi éclairée.

En règle générale, les événements humains se déroulent selon l'ordre providentiel, mais naturel, des choses humaines; les causes ont leurs effets, et les effets leurs causes. Dieu, sans doute, a le dernier mot et la direction souveraine; mais il n'est pas besoin pour cela qu'il intervienne toujours par le miracle. L'homme agit, et ses actes ont leurs conséquences, voilà l'ordre accoutumé des choses. Mais parce que Dieu dirige en maître suprême les événements humains, oublier dans nos actes la raison et la prudence, laisser tout à l'abandon, nous conduire témérairement et follement, et charger ensuite la Providence de réparer nos témérités et nos folles; nous flatter en un mot que nos fautes n'entraîneront par leurs naturels résultats, et que l'avenir ne nous demandera pas compte de nos erreurs, c'est là, pour parler comme le concile de Trente, tomber dans cette fausse imitation de la piété qui s'appelle la superstition.

En un mot, c'est tenter Dieu, Messieurs, et lui manquer de respect au premier chef; ce n'est pas là ni de la foi ni de la piété, c'est de l'illuminisme; et cette tentation, de la confiance présomptueuse et téméraire, fait si facilement illusion à notre pauvre nature, que Notre-Seigneur, pour nous mettre ici en garde contre elle, a voulu nous apprendre lui-même à la mépriser et à la convaincre : « Jette-toi du haut du temple on bas, lui dit le tentateur; dis que ces pierres deviennent du pain. » Mais à ces suggestions de l'ange des ténèbres le Sauveur a répondu ce mot, simple et profond : « Arrière, Satan, il est écrit : *Vous ne tenterez pas le Seigneur votre Dieu.* »

Certes, si quelqu'un avait pu être autorisé à compter sur un miracle, c'était Notre-Seigneur, et il ne l'a pas voulu; afin de nous apprendre que nous tentons Dieu,

lorsque, voyant nos affaires compromises ou perdues, au lieu d'agir et de nous aider nous-mêmes, comme nous le demandent les saints livres, et de mériter par là le secours d'en haut, nous ne savons plus qu'attendre et prédire témérairement des miracles que rien ne nous autorise à espérer.

Non, quoique, dans les choses humaines, refuse de raisonner et d'agir en homme raisonnable éclairé par la foi, manqué à un devoir impérieux, n'est pas digne que Dieu vienne miraculeusement à son aide.

Et pourquoi aussi ces regards curieux et indiscrets vers l'avenir? Il y a là, Messieurs, un inconnu que la sagesse de Dieu, sauf les exceptions dont Dieu est le maître, ne veut pas livrer à l'impétieuse agitation des hommes. « Quoi! s'écriait autrefois Bossuet, le fils de l'homme aura dit que la science des temps est l'un des secrets que son père a réservés en sa puissance, et nous voudrions percer ce secret impénétrable, et fonder nos espérances sur un mystère si caché! » Non, Messieurs, ne cherchez pas à trouver curieusement dans des révélations extraordinaires la règle de notre conduite; n'attendons pas de la lumière et les directions de notre vie. La Providence n'en agit pas de la sorte avec les hommes; elle ménage autrément leur liberté et leur responsabilité.

Si nous pouvions lever le voile qui dérober, et dérobera toujours, si ce n'est à de rares privilégiés, l'avenir, on dirait, avec les fatalistes : C'est écrit! et on ne comprendrait plus le devoir de l'action courageuse et chrétienne.

Et qu'on ne réponde pas : Moi, je fais fi du sens humain, fi des vœux humaines; et j'ai pour guide unique la foi, le sens chrétien. — Non, ce n'est pas ici le sens chrétien qui vous guide; car il vous dirait : *Probate spiritus*, et vous ne les éprouvez pas! La foi vous dit : *Non tentabis Dominum Deum tuum*; et faites-vous autre chose que le tenter par vos présomptions et vos assurances téméraires? Encore une fois, même pour être chrétien, on ne cesse pas d'être homme, et on n'est pas dispensé d'agir en homme; le chrétien doit être seulement un homme plus raisonnable, plus réfléchi, plus sensé, plus ferme dans la foi et dans la vertu. L'ordre surnaturel ne déquie pas l'ordre naturel, il le perfectionne.

On n'a pas le droit de demander à la Providence des interventions miraculeuses incessantes et des communications singulières : on n'a pas le droit d'en supposer; non, et, quelles que puissent être les attentions divines pour nos besoins, ou nos désirs, ou nos vertus, nous ne sommes autorisés ni pour notre conduite particulière, ni pour le gouvernement général des affaires, à compter sur des faveurs exceptionnelles, et il ne nous est pas permis d'en imaginer témérairement, ni pour nous, ni pour d'autres, soit en déformant à des applications fantaisistes les oracles des livres saints, soit en nous livrant à l'aveugle aux promesses des faux prophètes ou aux illusions des illuminés. En un mot : *Neguis vos seducat ullo modo*, dit saint Paul; ne vous laissez séduire d'aucune manière. Plus que jamais, c'est le temps de nous rappeler ce grand et sage avertissement de l'apôtre.

Le Saint-Père, d'ailleurs, Messieurs, ne nous le laisse pas oublier. Certes, nul plus que lui n'aura recommandé aux chrétiens la confiance et la prière, et nul aussi plus que lui n'en aura donné au monde, au milieu des plus cruelles épreuves, un plus beau et plus touchant exemple. Mais quant à ces voies extraordinaires, contrairement, selon le mot de saint François de Sales, à la simplicité de la foi, quant à ces prophètes douteux et suspects, qui s'en vont répétant : « le Seigneur a parlé, le Seigneur a parlé, » quand le Seigneur n'a pas parlé, écoutez ce que des journaux religieux de France et de Belgique nous rapportent que le Saint-Père en disait, dans une allocution du 9 avril 1872 : « Je n'accorde pas beaucoup de crédit aux prophéties, disait le Saint-Père, parce que celles-là surtout qui ont été produites récemment ne méritent pas l'honneur d'être dites. »

Et quelques mois plus tard, dans une autre allocution du 5 juillet de la même année : « Il circule un grand nombre de prophéties, disait-il; mais je crois qu'elles sont le fruit de l'imagination. La vraie prophétie consiste à se résigner à la volonté de Dieu, et à faire le plus de bien possible. »

Qu'est-ce, en effet, Messieurs que, la plupart de ces volumes de prophéties que la spéculation des libraires copioie de tous côtés, et cette multitude de prophètes qui surgissent tout à coup, et ces oracles prétendus que chacun interprète témérairement à sa façon; dont on ne sait souvent ni l'origine, ni l'authenticité, ni le sens; formules vagues, obscures, ridicules, se produisant à l'état de bizarres et incompréhensibles énigmes, se prêtant à tous les commentaires, où l'on peut voir tout ce que l'on veut; et quelquefois si précis et si détaillés cependant, qu'on vous y montre toute l'histoire d'un siècle, les noms propres, les dates, les faits; qu'on les accommode à l'avenir, et au plus prochain avenir, comme au passé, sauf à changer soudain l'explication, si les événements viennent mettre à néant les prédictions qu'on n'avait pas craint d'en tirer, se faisant soi-même à son tour et révélateur et prophète?

D'où viennent-ils, ces étranges voyants? Qui les envoie? Et depuis quand Dieu veut-il qu'on règle sa conduite sur de tels oracles? Quoi! il a plu à Dieu, dites-vous, de dérouler à vos regards toute la série des événements que porte en son sein, depuis des siècles ou des années, l'obscur avenir! et quel signe, quelle preuve avons-nous que ces soi-disant révélations viennent de lui, et que ces nouveaux livres sibyllins doivent être consultés et par nous obéis? Aucune. Certes, on voit une raison suffisante et de tout point digne de Dieu dans la série de ces grands oracles bibliques, réalisés si merveilleusement par l'Evangile et dans l'histoire du peuple de Dieu. Mais comment s'expliquer ces révélations apocryphes, endormies si longtemps dans la poussière et dans l'oubli, et tout à coup produites au grand jour, au moment où la curiosité publique surexcitée les appelle, et où, pour démentir

quelque chose, il faudrait évidemment à l'interprète une révélation nouvelle? Car tous les moyens d'interprétation et de critique font ici défaut; on est absolument sans critérium sérieux d'aucun genre, dans une voie d'aventures, exposés à toutes les tromperies de l'illusion, à toutes les fantaisies de la chimère; incapables, par conséquent, de régler par une conduite quelconque, autorisés dès lors à la suspicion la plus légitime, et en droit de regarder comme non avenue tout cela. Sont-ce là des voies dignes de Dieu? Et, dès qu'il en est ainsi, la marque, le cachet des œuvres divines est-il là? (à suivre)

Les massacres du Tong-King

Plusieurs journaux, entre autres le *Journal officiel*, ont annoncé le massacre de deux officiers et de trois soldats de la marine française au Tong-King; les faits sont des plus graves et tout autres qu'ils n'ont été présentés dans la version officielle. *L'Univers* donne, à l'occasion de ce massacre, des détails que nous croyons devoir reproduire ici :

Un négociant français, M. Dupuis, qui voulait ouvrir des relations commerciales avec le Tong-King avait essayé de fonder un établissement à Ké-cho, chef-lieu de la province de Ha-noï. Il réclamait les mêmes avantages que les Chinois, et sa réclamation n'ayant pas été prise en considération par les mandarins, il s'adressa à M. Francis Garnier qui, de son côté, fit parvenir ses réclamations aux autorités de l'endroit.

Mais les mandarins, au lieu de se rendre aux raisons de M. Francis Garnier, n'eurent plus qu'un désir, se débarrasser de lui et de sa faible troupe : ils étaient excités par le grand maréchal, Nguyen-Tri-Puong, un adversaire implacable des Français, que le gouvernement annamite (par inadvertance, dit l'officier *Courrier de Saïgon*) avait mis à la tête de la province. Commençant le danger qu'il courait, M. Francis Garnier adressa le 17 novembre aux mandarins un ultimatum que leur remit Mgr Puginier, vicaire apostolique. L'ultimatum resta sans réponse, et le 20 M. Francis Garnier s'empara du fort de Ké-cho. L'attaque fut conduite si vivement, qu'il ne perdit pas un soldat; Nguyen-Tri-Puong, blessé, mourut quelques jours après.

Maître de Ké-cho, M. Francis Garnier s'occupait d'organiser la province; les mandarins hostiles furent remplacés; à son appel, de nombreux volontaires indigènes, fournis par les familles chrétiennes, vinrent renforcer nos soldats et furent rapidement instruits. Un corps de volontaires, avec cinq soldats français, battit douze cents hommes conduits par les mandarins de la province de Bac-Ninh; un autre corps, qui avait échoué dans une tentative contre une avant-poste du nom d'Hoi, réussit dans une seconde tentative, après avoir reçu un important renfort : deux soldats français.

Le 29 novembre, M. Francis Garnier s'empara de Haug-Yen, chef-lieu d'une province secondaire; le 5 décembre, M. Hauteville prenait un autre chef-lieu, Ninh Binh; le 9 décembre, c'était le tour d'un troisième chef-lieu, Nam-Dinh, qui était fortifié, pendant que M. Baily, avec quinze Français et des volontaires, s'emparait de Hat-Dzuong.

Tous ces succès avaient forcé M. Francis Garnier à diviser ses forces; ses adversaires voulurent en profiter. Le général annamite Haug-Ko-Vien s'entendit avec les pirates chinois au pavillon noir qu'il devait combattre, et, renforcé par eux, il vint attaquer Ké-cho. Il avait, d'après certaines évaluations, quatre mille hommes sous ses ordres; d'autres calculs portent ses forces jusqu'à 10,000 hommes. A M. Francis Garnier, il restait 30 soldats français et quelques centaines de volontaires indigènes. Les Annamites et les brigands chinois furent repoussés le 21 décembre, mais MM. Francis Garnier et Baily, se laissant entraîner par leur ardeur, poursuivirent les fuyards trop loin et tombèrent dans une embuscade, où ils furent tués en même temps que trois soldats français.

L'effet de la mort de M. Francis Garnier fut très grand, les mandarins se crurent vainqueurs et annoncèrent la fuite des Français. Leurs espérances furent trompées; grâce à l'intervention de Mgr Puginier, un rapprochement se fit entre M. Dupuis et les chefs du corps français; un nouvel appel fut fait aux volontaires indigènes, qui accoururent en foule. Les troupes des mandarins furent repoussées à Ninh Binh par M. Hauteville, à Nam-Dinh par M. Harmand; l'ordre fut rétabli et les Français étaient plus puissants que jamais dans les provinces conquises par M. Francis Garnier, lorsqu'il arriva de Saïgon un corps de troupes de 500 hommes, ce qui donna toute confiance à nos auxiliaires; ils ont été bien vite et bien dououreusement détrompés.

Le nouveau commandant, M. Phiastre, avait pour instruction d'évacuer au plus vite les provinces conquises; il s'empressa de désavouer M. Francis Garnier, qui avait, dit-il, dépassé ses instructions, et il donna l'ordre d'évacuer immédiatement Ninh-Binh et Nam-Dinh. Il n'attendit même pas que les mandarins envoyés par la cour de Hué fussent en mesure de prendre possession des villes que nous abandonnions; ceux-ci profitèrent de cette faute pour laisser le champ libre aux lettres, furieux de leurs défaites et heureux de s'en venger sur nos auxiliaires chrétiens.

Au moment où la garnison de Nam-Dinh quittait cette ville, l'incendie des maisons des chrétiens commençait, nos soldats purent voir les flammes; de même, à Ké-cho, un corps de 500 Français était forcé d'assister, l'arme au pied, à l'incendie de villages dont les habitants n'avaient commis d'autre crime que de croire à notre parole et de nous prêter leur concours; sur plusieurs points, les mandarins nommés par M. Francis Garnier furent massacrés. L'évacuation des forteresses remonta seulement au 9 janvier, et dès le 19, date des dernières nouvelles, plus de quatre-vingts villages chrétiens avaient été incendiés ou pillés, trois